

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 janvier 2026

L'an 2026 et le 22 janvier à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 janvier 2026.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 15 janvier 2026

Délibération N° 22-01-2026 / N°10

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Éric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillerez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne.

Absents excusés : Marc Bourdrel, Hubert Tassencourt, Harold Tetu, Benoit François, Philippe Vanderbeken.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Murielle Roussel, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Xavier Normand ayant donné procuration à Christian Thilliez.

Secrétaire de séance : Sylviane Evain

Titre de la délibération : Crédation d'une Communauté de Covoiturage

Vu la délibération N°22-05-2025/ N°102 en date du 22 mai 2025 portant sur l'approbation du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France ;

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la collectivité souhaite encourager le développement de pratiques de mobilité partagée. La création d'une communauté de covoiturage locale, via la plateforme Pass Pass Covoiturage, permettra de faciliter la mise en relation des habitants pour leurs déplacements quotidiens (domicile-travail, domicile-formation, accès aux services, loisirs).

La plateforme Pass Pass, portée par le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, offre un outil numérique sécurisé. La collectivité étant adhérente au syndicat, elle bénéficie de la gratuité de la création de la plateforme. Elle pourra ainsi valoriser ce service auprès des habitants et l'intégrer à ses actions de communication et de sensibilisation à la mobilité durable. Les communautés permettent d'effectuer des trajets de covoiturage avec des personnes partageant les mêmes destinations : entreprises, administrations, associations,...

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 14 janvier 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création de la Communauté de Covoiturage Campagnes Artois,
- De signer la convention de partenariat avec le syndicat mixte des mobilités Hauts de France Mobilité pour la création d'une communauté sur la plate-forme pass pass covoiturage,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de cet outil.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/01/2026 et publication ou notification du 29/01/2026

